

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023
EM/NC**

Envoyé en préfecture le 27/12/2023
Reçu en préfecture le 27/12/2023
Publié le
ID : 055-215501222-20231227-23_160-DE

Objet : Désherbage de la bibliothèque

N° : DCM2023/160

PUBLIÉE LE : 26/12/23

L'an deux mille vingt trois, **le lundi dix-huit décembre à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 11 décembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART, Gérald CAHU

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Sandrine KIEFER, Olivier LEMOINE, Annette DABIT, Florent CARÉ, Nelly LOMBARD, Claude LAURENT, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Gérard LANDO, Olivier GUCKERT, Jean-Benoît JANNOT, Céline ÉTIENNE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Laetitia SACCHIERO qui donne pouvoir à Angélique GÉNART

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Claude LAURENT

Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Florent CARÉ

Martine JONVILLE qui donne pouvoir à Nelly LOMBARD

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Carole DELAMARCHE qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Monsieur Edmond GUILLERY et Madame Jessica LEROY

Conseillers en exercice : Présents : 21 - Absents : 2 – Pouvoirs : 6 - Votants : 27

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de commission du 7 Décembre 2023 ;

Dans le cadre de la gestion régulière de ses collections, la bibliothèque municipale réalise des opérations de désherbage pour les livres abîmés, périmés ou inadaptés à l'actualité.

La liste ci-dessous correspond aux opérations de désherbage pour la période du second semestre 2023.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les objectifs des opérations de désherbage :

- veiller à la cohérence des collections en proposant des ouvrages actuels aux informations fiables,
- mieux répondre aux attentes du public,
- prioriser la qualité à la quantité,
- aérer les rayonnages pour une meilleure valorisation des collections.

Il est proposé aux Conseil municipal :

- **DE SORTIR** de l'inventaire 2115 documents :
 - 1112 documents mis au rebut pour destruction (849 livres, 263 magazines)
 - 594 documents mis au rebut pour la boîte à lire (594 livres, 0 magazine)
 - 298 dons aux associations Commarchia Volubilis et St. Charles (225 livres, 43 magazines)
 - 111 dons au collège des Tilleuls (0 livre, 111 magazines)

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide,

- **DE SORTIR** de l'inventaire 2115 documents :
 - 1112 documents mis au rebut pour destruction (849 livres, 263 magazines)
 - 594 documents mis au rebut pour la boîte à lire (594 livres, 0 magazine)
 - 298 dons aux associations Commarchia Volubilis et St. Charles (225 livres, 43 magazines)
 - 111 dons au collège des Tilleuls (0 livre, 111 magazines)

Le Maire
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification